

LECTURE PUBLIQUE

Savoie-biblio Orientations budgétaires 2008 présentées par M. PUTHOD

Le groupe Culture de l'APS a souhaité qu'une réflexion globale soit engagée sur le développement de la lecture publique en pays de Savoie. C'est pourquoi il vous est proposé un « plan de développement de la lecture publique en pays de Savoie 2008-2012 », composé de 4 parties : une présentation du contexte de Savoie-biblio et de la lecture publique ; un état des lieux et pratiques en pays de Savoie ; les orientations et préconisations du plan ; l'appui apporté par l'APS (les outils de développement).

Ce plan a pour ambition de favoriser la densification du réseau, ainsi que la qualité des équipements et des collections proposées, au service de toutes les populations et sur tous les territoires, en concertation avec les communes et intercommunalités.

En effet, si l'on peut être satisfait du bon niveau de fréquentation des usagers (122 455 inscrits -dont 50 % de moins de 14 ans- soit 19 % de la population et un nombre de prêts par habitant en progression de + 10 % sur 2006), il faut renforcer le réseau des « bibliothèques » (constitué en fait de 60 % de lieux de lecture, points lecture ou même simples dépôts) et accompagner les territoires peu desservis. L'objectif proposé à notre Assemblée est bien la pérennisation de bibliothèques de proximité, qui soient des outils de lien social et culturel.

Pour y parvenir, des conventions de partenariat seront proposées aux communes intéressées, en référence à la typologie des lieux de lecture qui définit les services rendus par ces lieux et à une « Charte qualité » accessible à toutes les communes même les moins peuplées. Cet accompagnement de Savoie-biblio s'adresserait aux communes de moins de 15 000 habitants (population DGF pour prendre en compte la dimension touristique de certains territoires).

Le dispositif d'aides à l'investissement serait modifié pour retenir un taux de subvention unique porté à 30 % (actuellement, application d'un barème 20/65 %) et des plafonds revus à la hausse, adaptés à la typologie des bibliothèques.

Les leviers d'action de Savoie-biblio auprès des bibliothèques communales seront confortés : formation des bénévoles (qui représentent la majorité des personnels des bibliothèques), conseils en animation, en conduite de projets, en équipements et en constitution de fonds documentaires, la mise en réseau de bibliothèques, la communication et promotion des expériences réussies, l'ouverture à la demande de nouveaux publics, ...soit la mobilisation des compétences des personnels de Savoie-biblio au profit des quelques 427 lieux de lecture des pays de Savoie.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce plan de développement, il est proposé d'installer un comité de pilotage bi-départemental composé des élus du groupe Culture et de personnes qualifiées.

La réalisation de ce plan a été réfléchi « à moyens constants », sans demandes financières nouvelles. Cependant, deux secteurs sont susceptibles de solliciter de nouveaux crédits :

- la modernisation du réseau informatique de Savoie-biblio. Une étude est en cours pour chiffrer les besoins,
- les aides à l'équipement des bibliothèques si les communes s'inscrivent dans un projet de qualité.

L'enveloppe de crédits proposée pour le BP 2008 n'a pu prendre en compte ces deux éléments et reprend la dotation 2007 de Savoie-biblio, soit 861 500 €

Sommaire

Plan de développement de la lecture publique en pays de Savoie 2008-2012

I – Préambule.....	
1.1 - Le contexte général de Savoie biblio.....	
1.2 - Cadre d’action.....	
1.3 - Sources d’informations.....	
1.4 - Objectifs généraux d’une politique de lecture publique.....	
II – Etat des lieux et pratiques de lecture publique en pays de savoie.....	
2.1 - L’état des lieux de lecture.....	
2.2 - Les forces.....	
2.3 - Les faiblesses.....	
III – Orientations.....	
3.1 - Des bibliothèques de qualité sur tous les territoires.....	
3.2 - La bibliothèque, lieu de rencontre de tous les publics.....	
3.3 - La bibliothèque au croisement de tous les arts et tous les devoirs.....	
IV – L’appui de l’Assemblée des Pays de Savoie.....	
4.1 - Des moyens.....	
4.2 - Une offre de services conventionnée.....	
4.3 - Dispositif d’aides à l’investissement.....	
4.4 - Mises en œuvre du plan de développement.....	
Annexes :	
- 1 : Lecture publique et compétence communale.....	
- 2 : Les compétences départementales et la lecture publique.....	
- 3 : Qu’est-ce qu’une bibliothèque.....	
- 4 : Les 69 bibliothèques de lecture publique de Savoie en 2006.....	
Les 91 bibliothèques de lecture publique de Haute-Savoie en 2006.....	
- 5 : Dix ans d’évolution des lieux de lecture en Pays de Savoie.....	
- 6 : Modèle de convention pour le développement d’une bibliothèque de lecture publique.....	
- 7 : Charte des services de l’APS aux collectivités locales pour le développement de leur bibliothèque de lecture publique.....	
- 8 : Barèmes.....	

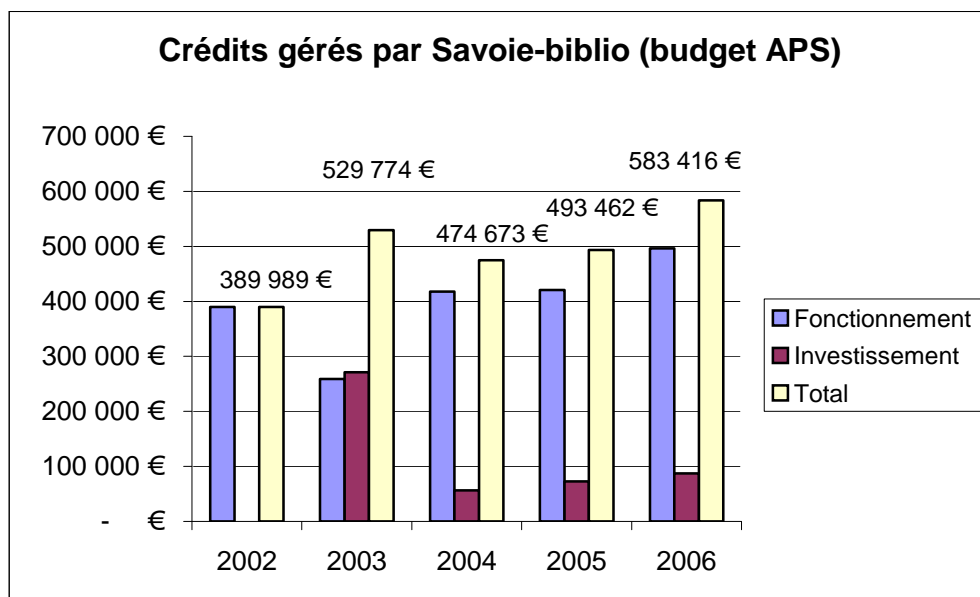
Plan de développement de la lecture publique en pays de Savoie 2008-2012

I - Préambule

1.1. Le contexte général de Savoie-biblio

Dès la création de l'APS, le champ de la lecture publique a été retenu comme devant relever de cette coopération interdépartementale grâce au rapprochement des deux bibliothèques départementales. Ainsi, en mai et juin 2000, les deux Conseils généraux ont approuvé les missions du nouvel établissement dénommé Savoie-biblio de la façon suivante : « Savoie-biblio, établissement de services aux bibliothèques, a pour mission d'aider les communes de Savoie et de Haute-Savoie à créer et à faire fonctionner une bibliothèque, service public chargé de contribuer à l'éducation permanente, à l'information, à l'activité culturelle... Il organise la coopération entre les bibliothèques du réseau et facilite la diffusion de l'animation culturelle. Il est également le service instructeur pour les subventions ».

Moyens alloués à Savoie-biblio :



Moyens humains : 60 agents (52,9 ETP)

Véhicules : 4 bibliobus, 3 camionnettes, 18 véhicules légers

Locaux : 5 implantations à Chambéry, La Léchère, Metz-Tessy, Saint-Jean-de-Maurienne et Yvoire

1.2. Cadre d'action

↳ La lecture publique : un enjeu culturel universel

Après la deuxième guerre mondiale, la lecture publique est apparue, avec l'enseignement, comme une des voies d'accès à la démocratie et le levier essentiel du plein exercice de la citoyenneté, en France et dans le monde. Cette approche perdure dans le préambule de la Constitution de la République française et trouve un écho dans des textes récents (manifeste de l'UNESCO, charte du Conseil supérieur des bibliothèques, etc.).

Une bibliothèque de lecture publique doit rendre accessible à tous, sans condition d'origine, d'âge, de sexe, ni d'appartenance d'aucune sorte, les ressources documentaires respectant la diversité des points de vue, dans un triple objectif de loisir, d'information et d'éducation permanente.

↳ Les bibliothèques de lecture publique en France : une compétence communale (annexe 1)

Dans le contexte de la décentralisation et de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales, c'est aux communes qu'est échue la charge de développer la lecture publique, en organisant et finançant des bibliothèques municipales.

↳ L'aide aux communes : une compétence départementale obligatoire (annexe 2)

L'aide aux communes est une compétence départementale obligatoire. La bibliothèque départementale de prêt (BDP) en est l'outil pour ce qui concerne la lecture publique : elle a ainsi pour mission première de soutenir le développement des bibliothèques municipales, de compétence communale.

↳ L'intégration des manifestations autour du livre

Plus récemment, les manifestations autour du livre ont été considérées comme œuvrant en complémentarité avec les bibliothèques pour développer de nouveaux publics.

« Œuvrant en **complémentarité avec les lieux permanents du livre** (librairies, bibliothèques), menant un travail approfondi et allant au devant des lecteurs, ces manifestations rendent le livre accessible à de **nouveaux publics**. Elles sont, en général, d'accès libre, dans l'esprit de la tradition française de gratuité de la lecture publique. (...) »

*Charte des missions de service public
des manifestations de promotion du livre et de la lecture en Rhône-Alpes (2001)*

1.3. Sources d'informations

↳ Un outil d'évaluation du réseau de lieux de lecture depuis 1996

Son application permet de disposer de dix années de données d'évolution fiables et homogènes sur l'ensemble des communes des deux départements.

Cette démarche d'évaluation a permis en 2002 la mise en place de la typologie des lieux de lecture adoptée par l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBBDP) et utilisée par Savoie-biblio. Cette typologie repose principalement sur quatre critères qualifiant la qualité du service rendu aux usagers (horaires d'ouverture, taille du local, qualification du personnel, budget de renouvellement des collections). Elle a été appliquée de manière rétrospective à l'ensemble des lieux de lecture depuis 1996 afin de permettre les comparaisons.

↳ Un rapport de mission sur le rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie (2000)

En 2000, le directeur de la Bibliothèque départementale de la Savoie, chargé d'évaluer l'état de la lecture publique sur le territoire et d'étudier la faisabilité du remplacement des deux bibliothèques départementales de prêt par un établissement interdépartemental unique de services aux bibliothèques, proposait de formaliser les missions de Savoie-biblio, en suggérait quatre modes d'organisation et quelques mesures techniques immédiates. C'est ce rapport qui a fondé le système actuel de « direction unique pour deux BDP ».

↳ Une enquête sur les manifestations autour du livre (2005)

En 2005, Savoie-biblio a fait appel à l'Institut Universitaire de Technologie « métiers du livre » à Grenoble pour réaliser un état des lieux des manifestations autour du livre en pays de Savoie, qualifier cette activité culturelle et apprécier l'état de leur partenariat avec les bibliothèques et les librairies. Quatre approches complémentaires formant une typologie de la manifestation (organisation, programmation, gestion et partenariat) ont été proposées.

↳ Une analyse de l'informatisation des bibliothèques des pays de Savoie (2006)

En 2006, un consultant externe a mené une analyse de l'équipement informatique des bibliothèques des pays de Savoie et de leur fonctionnement pour reconnaître le type d'équipement susceptible de conduire vers un développement de l'inscription ou une augmentation du nombre de prêts enregistrés et ainsi aider Savoie-biblio à redéfinir la manière dont elle pouvait accompagner les bibliothèques conduisant des projets informatiques.

↳ Un rapport de l'inspection générale des bibliothèques (2007)

Dans le cadre du programme de mission donné par le ministère de la Culture, M. Denis Pallier, inspecteur général des bibliothèques, a inspecté Savoie-biblio en mai 2007.

En conclusion de son rapport, M. Pallier constate que les deux bibliothèques départementales rapprochées en 2001 étaient moins proches qu'elle ne semblaient : le contour retenu pour l'évaluation des deux réseaux de lecture publique n'était pas le même ; la construction administrative de Savoie-biblio est, selon lui, à l'arrêt. Il importe qu'un comité de pilotage fournisse les orientations nécessaires à son développement, au bénéfice des populations des pays de Savoie. Un service de la taille et du niveau de Savoie-biblio mériterait de son point de vue un plan d'orientation quadriennal ou quinquennal.

1.4. Objectifs généraux d'une politique de lecture publique

↳ Bibliothèques de lecture publique

Il n'y a plus de seuil de population légal à la compétence du Département (auparavant circonscrite aux communes de moins de 10 000 habitants) ; l'Assemblée des pays de Savoie peut fixer librement sa limite d'intervention. Seraient donc plus spécialement soutenues les collectivités locales de moins de 15 000 habitants, car il apparaît que ce sont celles qui ont le plus besoin de l'appui départemental pour la création, le développement et l'animation de leur bibliothèque, sans toutefois laisser à l'écart les collectivités locales (communes ou EPCI) plus peuplées. La population prise en compte serait la population dite « DGF », du fait de la forte dimension touristique de certains territoires des pays de Savoie.

↳ Manifestations autour du livre

Dans le domaine des manifestations autour du livre, l'Assemblée des pays de Savoie a fait un vrai choix volontariste en 2001 en instituant Savoie-biblio service instructeur des dossiers d'aide aux manifestations et salons autour du livre.

Ce plan s'attachera donc également à l'intégration des manifestations publiques de promotion du livre et de la lecture ; en soutenant des projets culturels qui s'inscrivent dans la durée, dont le rayonnement est au moins départemental et qui participent à l'aménagement culturel du territoire.

2. État des lieux et pratiques de lecture publique en pays de Savoie

Savoie-biblio recueille chaque année des données fiables provenant des lieux de lecture des collectivités locales de moins de 15 000 habitants (avec des taux de réponse de l'ordre de 90 %). En 2006, on y dénombrait **425 lieux de lecture** (447 en 1996). Les collectivités plus peuplées acceptent également de donner copie des données qu'elles transmettent au ministère de la Culture. Ne sont pas prises en compte dans l'échantillon les bibliothèques pratiquant le prêt payant (réseau « Bibliothèque pour tous » notamment), ni les bibliothèques d'accès réservé à certains publics (BCD, CDI, bibliothèques des maisons d'arrêt, des comités d'entreprise, etc.), ni les bibliothèques spécialisées (bibliothèques diocésaines, pédagogiques, des sociétés savantes, des conservatoires, etc.).

En revanche, l'observatoire des manifestations autour du livre est encore à construire.

Synthèse

Aujourd'hui, en pays de Savoie, 70 % des communes de moins de 15 000 habitants, et toutes les communes de plus de 15 000 habitants offrent un service de lecture publique à leurs habitants. Cette densité de l'offre, gage de proximité, a pour revers un émiettement des dynamiques de développement.

2.1. L'état des lieux de lecture

(*annexes 3, 4 et 5*)

L'annexe 3 précise la définition des différents lieux de lecture publique. L'annexe 4 recense par commune ces différents lieux, et l'annexe 5 montre le chemin parcouru en 10 ans. En résumé : en 1996, le réseau de lieux de lecture publique en pays de Savoie était constitué de 27 % seulement de bibliothèques (répondant aux quatre critères de la typologie retenue), de 44 % de dépôts (répondant à moins de 2 critères) et de 29 % de points-lecture (répondant à au moins 2 critères).

En 2006, si la part des points-lecture est restée relativement stable (33 %), la part respective des bibliothèques et des dépôts s'est inversée (**41 % de bibliothèques** et 26 % de dépôts), soit une amélioration très nette de la qualité des équipements.

Ce réseau de lieux de lecture s'est donc, en dix ans, considérablement étoffé. En témoigne la masse financière que représentent les budgets de développement des collections cumulés de l'ensemble des collectivités de moins de 15 000 habitants en 2006 : près d'1,748 millions d'euros, soit environ 4 à 5 fois plus que celui de Savoie-biblio. Désormais, les collections propres de ces collectivités comptent près de **deux millions de documents** de tout type. Il n'y a plus que 46 lieux de lecture sur les deux départements à n'avoir pas constitué de fonds propre. Les documents prêtés par Savoie-biblio ne représentent plus que 9 % de l'offre des lieux de lecture à leurs usagers.

Cependant, le nombre de bibliothèques est encore inférieur au nombre d'autres lieux de lecture (points-lecture et dépôts). Et au sein même de ce groupe des bibliothèques, le nombre de bibliothèques reconnues comme telles par l'État (« bibliothèques normatives ») est extrêmement faible : 5 bibliothèques en Savoie dans les communes de moins de 15 000 habitants, 8 en Haute-Savoie au 31 décembre 2006.

Ajoutons que la majorité des bibliothèques des communes de plus de 15 000 habitants sont considérées comme trop petites par l'État (Aix, Annemasse, Thonon...), ou leur personnel trop peu qualifié (Annecy-le-Vieux), même si les projets de construction à Bonneville et Cluses vont améliorer ce paysage d'ici trois ans.

Ce réseau doit donc impérativement être requalifié.

↳ La fréquentation des lieux de lecture

En 2006, **122 455 personnes** se sont inscrites pour emprunter des documents dans un lieu de lecture public d'une collectivité locale de moins de 15 000 habitants en pays de Savoie, soit **19 %** de la population. Ils y ont emprunté presque 3 millions de documents.

- 50 % des inscrits en 2006 étaient des enfants de moins de 14 ans,
- 9 % des adolescents ou jeunes adultes (15-24 ans),
- 31 % des adultes (25-59 ans),
- 10 % avaient plus de 60 ans.

Les données nationales recueillies auprès des bibliothèques municipales de France en 2004 donnent des chiffres de fréquentation inférieurs (17,5 % de la population seulement) et une moindre présence des enfants dans le lectorat (35,1 % seulement).

Il est malheureusement impossible d'évaluer la proportion d'utilisateurs non inscrits (fréquentant les animations, consultant sur place, etc.). Dans les grands équipements, ces utilisateurs commencent à être comptabilisés et sont fort nombreux. Or l'exiguïté, en général, des locaux des bibliothèques de proximité ne permet pas d'envisager ces usages diversifiés.

La fréquentation est donc globalement bonne mais celle des publics adultes mériterait d'être améliorée.

↳ Manifestations autour du livre

Le recensement des manifestations mené en 2005 a repéré 42 événements en pays de Savoie :

- 2 (5 %) seulement répondant à toutes les caractéristiques de la manifestation « de service public » ;
- 13 (31 %), répondant à au moins trois des quatre caractéristiques retenues ;
- 27 (64 %), répondant à moins de 3 caractéristiques.

L'activité de ces manifestations se concentrait sur les cantons urbains d'Annemasse, Chambéry et Thonon-les-Bains ou dans des cantons touristiques pour des manifestations estivales comme au Grand-Bornand, à Passy, La Plagne.

En 2006, un nouvel état des lieux a repéré 18 manifestations répondant à au moins trois des quatre caractéristiques. 5 de ces manifestations étaient exclusivement consacrées à la jeunesse, 4 aux adultes et les autres (50 %) avaient une vocation plutôt généraliste. Chaque année, une à deux manifestations supplémentaires voient le jour.

Savoie-biblio s'associe aux plus solides d'entre elles pour leur permettre de lier des partenariats tout au long d'une année de lecture et de rencontres avec les auteurs dans les bibliothèques. Ainsi, quinze bibliothèques (majoritairement dans le bassin chambérien) participent au *Festival du premier roman*, et vingt lieux de lecture (principalement haut-savoyards) à *Lettres frontière* : leurs lecteurs sont souvent réunis en comités dynamiques et structurés. Savoie-biblio a également développé le prix *Rosine Perrier*, en lien avec le salon du livre d'Hermillon : cinquante bibliothèques y ont participé en 2007 sur les deux départements.

2.2. Forces

➔ du réseau de bibliothèques et autres lieux de lecture

De nombreux indicateurs d'activité sont à la hausse sur les dix années de l'analyse (1996-2006) :

- Surface moyenne des lieux de lecture (+ 44 %)
- Horaires d'ouverture (+ 33 %)
- Personnel ayant suivi une formation bibliothéconomique de base (+ 13 %)
- Nombre de salariés (+ 69 %)
- Dépenses d'acquisition des lieux de lecture (+ 64 %)
- Nombre de documents proposés par habitant (+ 42 %)
- Nombre de documents prêtés par habitant (+ 10 %)

Les lieux de lecture sont donc plus grands, plus souvent ouverts, proposent des collections plus nombreuses et renouvelées grâce à des budgets d'acquisition plus importants. Le personnel de ces bibliothèques est de plus en plus formé, et les salariés sont de plus en plus nombreux, assurant ainsi la pérennité du service. Ces efforts des communes pour mettre en place un service public de meilleure qualité, plus professionnel, ont entraîné une augmentation de l'utilisation du service de 10 % en dix ans.

Ces efforts se constatent dans les communes importantes mais également dans des communes très peu peuplées, soutenues par des municipalités entreprenantes et Savoie-biblio. Ainsi, en 2006, on dénombrait 22 bibliothèques dans des communes de moins de 1 000 habitants sur les deux départements : des bibliothèques de niveau 3 à Montaimont (Savoie, 389 habitants) ou Seytroux (Haute-Savoie, 393 habitants), de niveau 2 à Saint-Jean-d'Arves (Savoie, 618 habitants) et même une bibliothèque de niveau 1 à Lanslebourg-Mont-Cenis (Savoie, 979 habitants).

La force du mouvement associatif dans les milieux culturels explique la part du bénévolat dans les équipes animant les lieux de lecture (presque 90 %), assure l'ancrage territorial de la lecture publique et permet souvent la forte implication des lieux de lecture dans les projets d'animation locale.

→ du réseau de manifestations autour du livre

Il importe tout d'abord de souligner l'envergure régionale et même internationale de deux des principales manifestations soutenues par l'Assemblée des pays de Savoie – le Festival du premier roman de Chambéry et Lettres frontière. La qualité de leur programmation et de leur réflexion, portant sur la création comme sur la médiation littéraire, vient enrichir le quotidien des bibliothèques du territoire.

Les autres manifestations du territoire sont souvent l'occasion pour les Savoyards de découvertes de qualité au travers d'une programmation variée (littérature voyageuse à Albertville, littérature jeunesse à Annemasse, livres de montagne à Passy, etc.).

2.3. Faiblesses

→ du point de vue des bibliothèques et des manifestations

En Savoie, 7 lieux de lecture sur 10 ne sont pas des bibliothèques ; une forte majorité (70 %) de lieux ne répondent pas aux critères de qualité : 39 % sont des dépôts (0 ou 1 critère rempli) et 31 % des points lecture (1 ou 2 critères remplis). On ne compte que 5 % de bibliothèques municipales au sens plein du terme.

En Haute-Savoie, 7 lieux de lecture sur 10 sont des structures fragiles. Un grand nombre (47 %) de lieux de lecture ne répondent pas aux critères de qualité : 13 % sont des dépôts (0 ou 1 critère rempli) et 34 % des points lecture (1 ou 2 critères remplis). On ne compte que 4 % de bibliothèques municipales au sens plein du terme.

Le bénévolat a ses limites : un impressionnant « turn-over » des équipes animant les lieux de lecture et une moindre implication dans les projets de développement des bibliothèques, vécus comme une dépossession au profit de professionnels.

L'intercommunalité reste balbutiante. Les quelques équipements reconnus d'intérêt communautaire sont rarement en état d'assurer une responsabilité territoriale au-delà du territoire de la commune centre : aucun n'était en 2006 une bibliothèque de niveau 1. Les actions de coopération et de mise en réseau des bibliothèques du territoire intercommunal, attendus par les élus et bibliothécaires des autres communes, ne pourront se mettre en place qu'une fois les moyens de ces équipements affermis (*voir l'annexe 4*).

Le niveau d'équipement informatique des lieux de lecture est très variable : encore 26 % des bibliothèques (de niveau 1, 2 et 3) n'ont pas informatisé la gestion de leurs collections ni de leurs inscrits, et 3 sur 5 ne sont pas connectées à l'internet, ce qui ralentit leur information et freine la coopération entre bibliothèques.

Quant aux manifestations autour du livre, si elles sont nombreuses, elles reposent cependant le plus souvent sur la force du bénévolat. Les organisateurs de manifestations manquent souvent de formation.

→ du point de vue des usagers

Selon leur lieu de résidence, les habitants des pays de Savoie n'ont pas tous accès à une offre de lecture publique qualitativement satisfaisante (voir les tableaux de répartition en *annexe 4*). C'est le cas notamment pour les habitants de l'avant-pays savoyard, à un moindre degré pour ceux de Maurienne, de Tarentaise-Vanoise, de l'Albanais et des Usses.

Or, sur ces territoires, les librairies, constitutives d'une offre de lecture marchande, étant également absentes, ne peuvent venir compenser la carence de l'offre publique.

Par ailleurs, sur l'ensemble des pays de Savoie, on dénombre encore 8 communes de plus de 5 000 habitants sans bibliothèque de lecture publique sur leur territoire.

Un indicateur est à la baisse entre 1996 et 2006 : celui du nombre d'emprunteurs (- 11 %), reflet autant d'une évolution des pratiques culturelles que de la nécessité pour les lieux de lecture de l'échantillon d'évoluer pour (re)conquérir de nouveaux publics. Cette baisse est peut-être à nuancer : elle est peut-être la simple conséquence d'un meilleur décompte des inscrits.

3. Orientations

L'Assemblée des pays de Savoie souhaite favoriser le maintien des différentes populations sur les territoires, en développant leur attractivité culturelle, grâce à des bibliothèques de qualité sur tous les territoires, pour tous les publics, ouvertes à tous les arts, qui soient des outils d'éducation permanente en proximité.

3.1. Des bibliothèques de qualité sur tous les territoires

↳ Faire évoluer les simples dépôts de livres

Le dépôt de livres n'offre pas un service de lecture publique de qualité. Tous les dépôts doivent évoluer au minimum vers le niveau « point-lecture ».

Savoie-biblio a pris sur deux leviers essentiels de cette transformation :

- les visites-conseil et réunions d'information afin de sensibiliser les élus locaux concernés sur les missions d'une bibliothèque de lecture publique ;
- la formation initiale des équipes gérant ces dépôts, moteur de la dynamique de développement interne. Les actions de formation initiale délocalisées seront donc développées sur le modèle des sessions organisées récemment dans la vallée d'Aulps ou les Bauges. Les territoires concernés en priorité pourraient être le Beaufortain ou l'avant-pays savoyard, éventuellement les Usses.

↳ Stabiliser et soutenir le réseau de proximité

Le réseau de proximité reste en majorité constitué de points-lecture et bibliothèques de niveau 3 qui sont des équipements précaires.

Pour consolider ce réseau de proximité en évitant la stagnation ou la régression de tous ces points en-deçà du niveau B3, Savoie-biblio peut agir en :

- planifiant des visites-conseil afin de guider les équipes des lieux de lecture dans leur politique documentaire, leur politique d'animation, leurs partenariats avec les acteurs locaux.
- organisant des réunions de secteur régulières afin de susciter échanges et partages d'expérience entre les animateurs de ces bibliothèques de proximité à l'échelle de micro-territoires.
- développant la formation initiale des équipes de ces lieux de lecture. Un minimum de 2 personnes formées par lieu semble un gage de pérennité d'une équipe constituée de bénévoles.
- maintenant une offre de formation continue variée et adaptée, tant à l'évolution du métier de bibliothécaire, qu'aux besoins des territoires.
- faisant évoluer sa politique documentaire et ses modes de desserte de manière à venir en complément ou en appui aux collections communales pour satisfaire les besoins et envies des usagers.
- développant des actions d'animation (expositions, valises « découverte », théâtres d'images, lectures vivantes, coopération avec des manifestations autour du livre, etc.) adaptées à ce type de lieu afin de leur permettre de fidéliser un lectorat de proximité. Les expériences menées avec Théâtralire ou le prix Rosine Perrier guideront cette politique.
- rendant le dispositif d'aide à l'équipement incitatif de manière à soutenir et encourager les municipalités désireuses d'investir dans leur bibliothèque.

L'accent sera prioritairement mis sur le soutien aux projets d'accès à l'Internet dans toutes les bibliothèques afin notamment de permettre la consultation du site web www.savoie-biblio.com et du catalogue en ligne de la bibliothèque bi-départementale, via :

- l'organisation de formations à la mise en place d'un accès internet en bibliothèque
- et le dispositif d'aide à l'informatisation.

↳ **Constituer et pérenniser un réseau de bibliothèques municipales**

Le noyau pérenne de bibliothèques municipales répondant à toutes les exigences qualitatives de l'État est encore trop fragile en pays de Savoie.

Savoie-biblio travaillera donc à :

- coordonner des actions de coopération entre les bibliothèques de niveau 1 de manière à leur permettre d'échanger et progresser dans leurs pratiques professionnelles ;
- mettre en avant, notamment via le bulletin des pays de Savoie, *Ouvertures*, ou tout autre action de communication du type forum ou assises, des expériences réussies ;
- mettre en œuvre, via le portail internet de Savoie-biblio, des services Web adaptés aux besoins de ces bibliothèques ;
- associer les bibliothèques de niveau 1 comme « bibliothèques-pilotes » à diverses expérimentations, par exemple dans le domaine des ressources documentaires électroniques, ou pour la mise en place de partenariats culturels novateurs (échanges transfrontaliers, découvertes littéraires, croisement des arts, etc.) ;
- mettre en place sur le territoire, en accord avec les bibliothécaires et les élus locaux concernés, d'actions de coopération autour de la politique documentaire pouvant évoluer en de véritables pôles d'excellence documentaire par territoire ;
- réviser le dispositif d'aide à l'équipement en augmentant les plafonds des dépenses subventionnables de manière à prouver la volonté de l'Assemblée des pays de Savoie de s'associer aux projets les plus ambitieux en matière de lecture publique.

3.2. La bibliothèque lieu de rencontre de tous les publics

L'Assemblée des pays de Savoie souhaite que les lieux de lecture du territoire travaillent certes pour les inscrits mais amènent également les non-usagers à la lecture, et, plus largement, à d'autres pratiques culturelles.

↳ **La bibliothèque premier acteur social et culturel de la commune**

Les bibliothèques et autres lieux de lecture bénéficiant des services de l'Assemblée des pays de Savoie sont donc avant tout des espaces de convivialité au sein de la commune, le seul parfois, dans certaines communes où il ne subsiste plus aucun commerce ni service public. Ces bibliothèques de proximité n'ont, par contre, pas vocation à constituer des collections thématiques de référence.

Pour remplir pleinement sa mission au bénéfice de tous les publics et de toutes les populations, pour générer le lien social indispensable, la bibliothèque doit aller vers de nouveaux publics. Pour ce faire, elle doit travailler en partenariat avec des structures municipales ou associatives ayant une mission socio-éducative ou socio-culturelle qui maillent le territoire (structure petite enfance, établissement d'enseignement, centre de loisirs, maison de retraite, établissement pénitentiaire, établissement hospitalier, etc.).

Pour aider les élus et les équipes des bibliothèques dans leur prise de décision au moment de la création, de l'extension ou du réaménagement de leur bibliothèque, Savoie-biblio :

- les conseille et réalise pour eux des diagnostics territoriaux orientés sur l'analyse des publics et celle de l'offre de lecture publique du territoire.
- développe une offre de formation à la conduite des projets d'aménagement, d'informatisation et de constitutions de collections.

↳ Bibliothèques et handicaps : développer l'accessibilité des lieux, collections et animations

La loi du 11 février 2005 met en chantier les bibliothèques sur l'accessibilité aux handicapés. Savoie-biblio a entrepris une démarche de recensement de l'accessibilité des bibliothèques, à partir d'un questionnaire publié par le ministère de la Culture en février 2007.

Savoie-biblio

- recensera les actions menées en ce sens par les bibliothèques du territoire
- et développera une offre de formation, permettant aux bibliothèques d'identifier les différents types de handicaps, et les réponses à apporter en terme d'accessibilité des lieux, d'adaptation des collections et animations.

↳ À la conquête des publics : les missions de service public des manifestations autour du livre

La place réservée au partenariat entre bibliothèques et manifestations autour du livre doit être clairement affirmée car elle constitue l'originalité du présent plan de développement de la lecture publique. La dimension festive et extraordinaire des salons et autres manifestations autour du livre leur permet en effet de drainer vers le livre et la lecture de nouveaux publics, pas toujours usagers des bibliothèques de lecture publique.

Savoie-biblio favorisera donc :

- la mise en place de partenariats durables, très en amont de l'instant festif, avec les autres acteurs de la chaîne du livre (librairies et bibliothèques), et le milieu scolaire, médico-social, socio-culturel, socio-éducatif encadrant des publics spécifiques. C'est ainsi que les salons et autres manifestations autour du livre prendront la forme de véritables actions de promotion du livre et de la lecture.
- la professionnalisation des organisateurs de ces manifestations en mettant en place à leur intention une offre de formation (connaissance et respect de la chaîne du livre, analyse des publics et des pratiques culturelles, champs littéraires et documentaires, etc.), en lien étroit avec les structures existantes, telles que l'ARALD (Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation) par exemple.
- la diversification des genres littéraires : création d'un prix Rosine Perrier pour la jeunesse en collaboration avec le salon du livre d'Hermillon pour ramener vers les bibliothèques le public des 13-15 ans ; des manifestations davantage tournées vers les sciences (« cafés philos », « cafés scientifiques ») ;
- l'émergence de nouvelles manifestations comme moteur de développement de territoires de lecture publique : il pourra être envisagé de créer *ex-nihilo* des manifestations dans les zones où la lecture publique est peu développée, dans une logique de substitution temporaire (sur deux ou trois éditions) à des acteurs locaux inexistantes, autour de temps forts nationaux comme Lire en fête, Belles étrangères, le printemps de la Poésie... ; l'audience du salon Esperluette de Cluses pourra être étendue à l'ensemble de la vallée de l'Arve pour re-dynamiser la coopération entre les bibliothèques ;
- la mise en place des journées inter-professionnelles thématiques ouvertes très largement à l'ensemble des médiateurs et prescripteurs du livre sur des sujets littéraires d'actualité, en étroite collaboration avec les organisateurs des manifestations autour du livre des pays de Savoie dans la lignée des journées très réussies organisées ces dernières années à Annemasse, Cluses, Albertville.

3.3. La bibliothèque au croisement de tous les arts et de tous les savoirs

↳ Lieu de diffusion de la création et du patrimoine littéraire

Savoie-biblio doit poursuivre son partenariat, clairement affiché dans des conventions-cadre triennales, d'une part avec les manifestations autour du livre engagées dans le soutien à la création littéraire – à l'instar du Festival du premier roman de Chambéry, soucieux de promouvoir des écritures émergentes, ou de Lettres frontière, qui permet la découverte d'écrivains contemporains de Rhône-Alpes ou Suisse romande, dans tous les champs littéraires (poésie, théâtre, essai, récit, roman, etc.) –, d'autre part avec des organismes tels que la FACIM (Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne), pour la promotion du patrimoine littéraire des pays de Savoie.

↳ Lieu de diffusion du spectacle vivant

Le succès de l'opération Théâtralire, menée en partenariat avec l'association Théâtre en Savoie, a prouvé la capacité des bibliothèques à devenir des lieux de diffusion de compagnies professionnelles.

Un partenariat pourrait être développé avec les scènes nationales d'Annecy (Bonlieu) et Chambéry (Malraux), en liaison avec les politiques départementales de soutien au spectacle vivant, en vue de soutenir la création de petites formes théâtrales susceptibles d'être montées en bibliothèque.

↳ Lieu de diffusion des arts plastiques

Savoie-biblio pourrait se rapprocher de l'Institut d'art contemporain à Villeurbanne – qui a pour mission de diffuser sur l'ensemble du territoire rhône-alpin la Collection IAC – Frac Rhône-Alpes en partenariat avec des institutions culturelles parmi lesquelles les bibliothèques – pour développer des actions de diffusion de l'art contemporain sur les territoires.

D'autres partenariats locaux peuvent être envisagés, par exemple avec la fondation Salomon, en liaison avec les politiques départementales d'expositions d'art contemporain et la démarche de l'Assemblée des pays de Savoie de recensement des plasticiens du territoire.

↳ Lieu de diffusion de la culture scientifique et technique

Savoie-biblio et les deux CCSTI (centres de culture scientifique, technique et industrielle) de Savoie et de Haute-Savoie se sont mobilisés depuis 2004 pour œuvrer à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, auprès d'un large public. Deux actions d'animation menées dans les bibliothèques – « Neige » et « Terre et profondeur » – sont les résultats concrets de ce partenariat qu'une convention signée en février 2005 est venue formaliser : il convient de développer les actions prévues dans ce cadre.

4. L'appui de l'Assemblée des pays de Savoie

4.1 Des moyens

Les quatre leviers essentiels de l'action de Savoie-biblio au service du développement des bibliothèques – hors masse salariale et autres moyens logistiques mis à disposition du service – sont :

- ◇ l'accompagnement des investissements (12 % des crédits et 25 % de collectivités bénéficiaires),
- ◇ l'animation (16 % des crédits et 27 % de collectivités bénéficiaires) ;
- ◇ l'information et la formation (10 % des crédits et 53 % de collectivités bénéficiaires) ;
- ◇ les collections (63 % des crédits et 94 % de collectivités bénéficiaires).

Le service majoritairement connu et utilisé demeure le prêt de documents avec l'image traditionnelle du bibliobus qui commence seulement à s'estomper. Cependant plus de la moitié des collectivités utilise l'offre de formation (davantage en Haute-Savoie qu'en Savoie) et plus d'un quart l'offre d'animation au sens large. Ces services doivent être développés, mieux connus et davantage utilisés.

- *Moyens alloués aux collections*

Le budget absorbé par le développement des collections de Savoie-biblio devrait se stabiliser en ce qui concerne le renouvellement des supports imprimés traditionnels.

Ceci permettra de dégager des moyens pour les nouveaux supports : création d'un service « discothèque » dans le Chablais, développement de collections multimédias, abonnement à des ressources en ligne.

Dans le cadre de l'évolution des modes de desserte vers une réponse plus rapide aux usagers, un budget sera également affecté aux « réservations » des bibliothèques.

Il faudra enfin enrichir les fonds de documents plus spécifiquement destinés à des publics fragiles (personnes vieillissantes, en situation d'illettrisme, de handicap, etc.).

- *Moyens consacrés à la formation et à l'animation*

La part des crédits affectés à la formation, initiale et continue, et à l'animation, devra progressivement augmenter pour dynamiser les bibliothèques de proximité.

- *Moyens consacrés à l'aide aux communes*

L'accompagnement des investissements mobilise certes des moyens financiers sous la forme de subventions d'équipement mais l'aide aux communes nécessite avant tout des moyens humains très importants : il faudra continuer à former les équipes à la conduite de projet et à l'évaluation.

4.2 Une offre de services conventionnée

➤ **Convention (annexe 6)**

Pour bénéficier des services de Savoie-Biblio, les communes devraient passer convention avec l'APS, (en substitution des conventions actuelles) et avec le Conseil général de leur implantation (pour les aides à l'équipement).

➤ **Charte de services (annexe 7)**

En annexe de ces nouvelles conventions, la Charte de service définit les services proposés, classés en quatre grandes catégories, aux objectifs bien définis :

- *Conseil*

Informers et conseiller les élus, bibliothécaires et organisateurs de manifestations autour du livre des pays de Savoie, sur les enjeux de la lecture publique.

Expertiser les actions et projets de développement des bibliothèques, de la lecture, des publics.

- **Formation**

Rendre responsables et professionnels les bibliothécaires des pays de Savoie, qu'ils soient bénévoles ou salariés, dans leurs relations avec les élus de leur collectivité, leurs publics (usagers et non-usagers de la bibliothèque) et leurs fournisseurs (principalement les libraires et autres acteurs de la chaîne du livre).

- **Collections**

Prêter aux bibliothèques les documents (imprimés, textes lus, documents musicaux, documents multimédias, ressources électroniques en ligne, etc.) leur permettant, quantitativement et qualitativement, d'offrir aux usagers des collections diversifiées, tout public, régulièrement renouvelées.

- **Animations**

Proposer des outils d'animation professionnels à toutes les bibliothèques des pays de Savoie de manière à fidéliser les usagers et à attirer de nouveaux publics à la bibliothèque : animations itinérantes du type expositions, mallettes « Découverte », théâtre d'images, tapis de lecture, etc ; animations vivantes avec des médiateurs (comédiens, conteurs, lecteurs) ou des auteurs (écrivains, illustrateurs...) ; sélections en lien avec un prix littéraire (Premier roman, Lettres frontière, prix Rosine Perrier, etc.).

4.3 Dispositif d'aides à l'investissement

Les enveloppes d'aides à l'investissement (pour mémoire en 2007-2008 : 40 000 € en Savoie, 120 000 € en Haute-Savoie) sont gérées actuellement par chacun des Conseils généraux. Une évolution des modalités de financement est proposée en annexe 8 pour être davantage incitatif vers une démarche de qualité (et moins saupoudrer).

4.4 Mise en œuvre du plan de développement

↳ Des indicateurs de réalisation

Il reste à définir par territoire retenu. Les tableaux fournis en annexe 4 suggèrent l'utilisation pour la Savoie des sept territoires de développement local, pour la Haute-Savoie des quatre arrondissements. Ces échelons permettent déjà de noter les grandes disparités territoriales mais mériteraient d'être affinés pour la Haute-Savoie, sans pour autant redescendre au niveau cantonal.

Il serait souhaitable de mettre en œuvre les moyens techniques permettant la transformation des outils d'évaluation internes « Evalbib » et « Evalform » en un véritable observatoire de la lecture publique en pays de Savoie. Savoie-biblio aura à définir les principaux indicateurs, tant pour la lecture que pour les manifestations autour du livre.

↳ Un comité de pilotage bi-départemental

Le comité de pilotage initialement prévu dans la convention de 2000 (deux élus de chaque Conseil général) pourrait être élargi à :

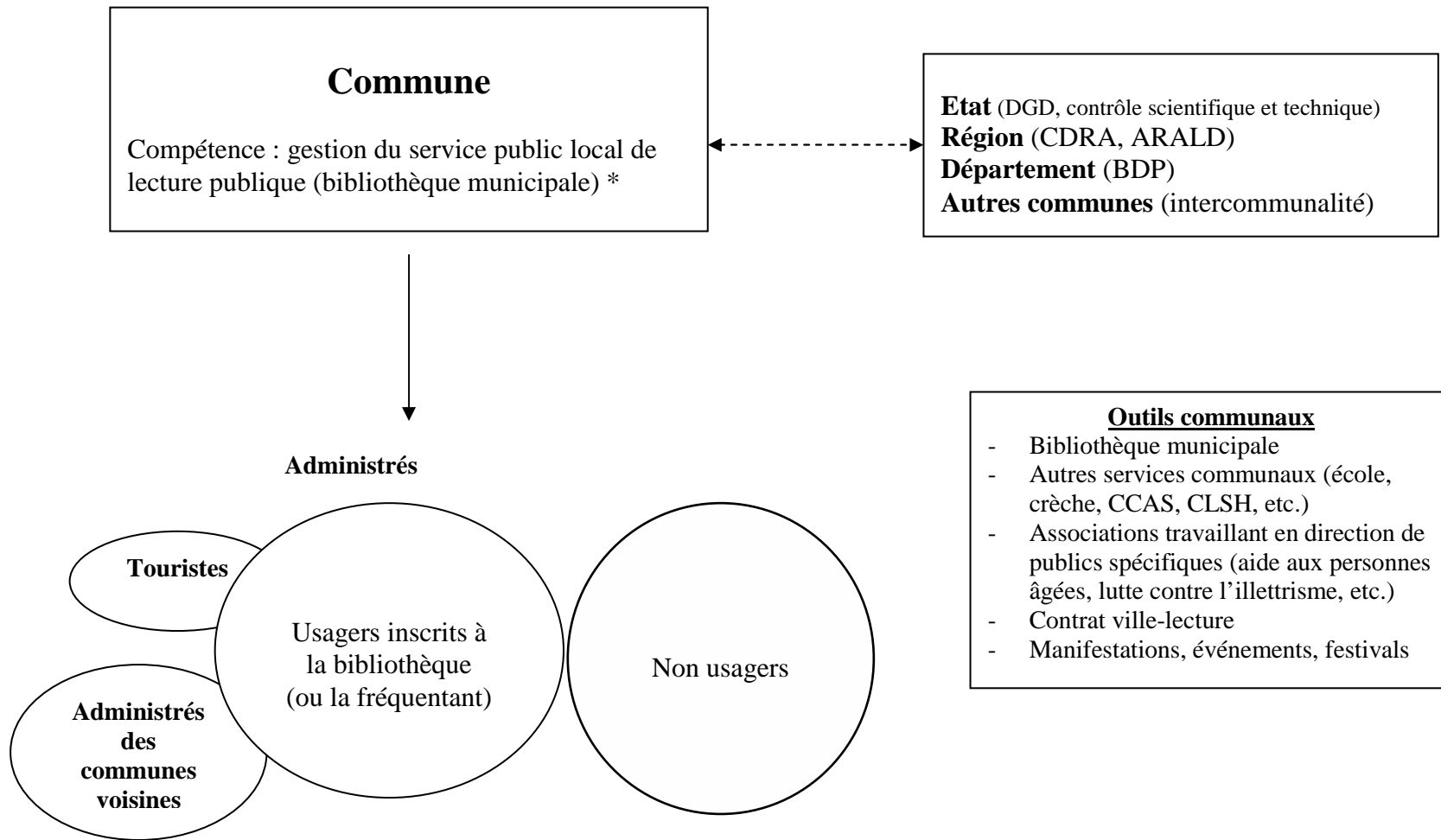
- membres de droit : les élus du groupe Culture de l'Assemblée des pays de Savoie, les deux directeurs généraux des services de Savoie et Haute-Savoie ou leur représentant
- et de personnes qualifiées : directeurs des affaires culturelles des deux départements, conseiller pour le livre et la lecture de la Direction régionale des affaires culturelles, directeur de l'ARALD, autre.

Il veillera à l'exécution du présent plan et se réunira une fois par an pour examiner le rapport d'activité de Savoie-biblio, l'état du réseau des bibliothèques de lecture publique et l'audience des manifestations autour du livre, avant de suggérer les orientations politiques et budgétaires de l'année suivante.

↳ Durée

Le présent plan est proposé pour 5 années, au terme desquelles Savoie-biblio présentera aux élus les résultats obtenus.

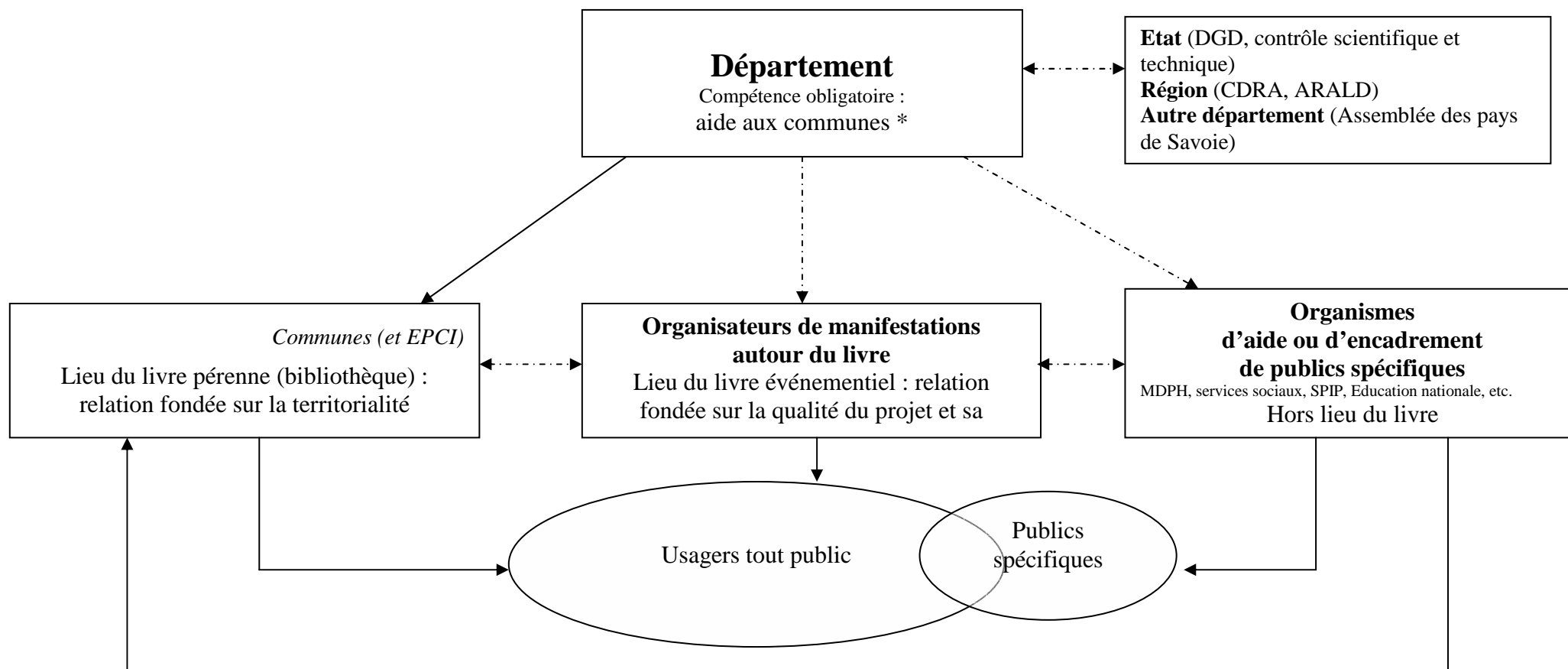
Lecture publique et compétence communale



* CGCT - Articles L 1421-4 et 5 ; Code du patrimoine - Article L 310-1 à 6

Les compétences départementales et la lecture publique

* CGCT art. L 3233-1, L 1421-5 ; Code du patrimoine - Article L 320-1 à 2



Qu'est-ce qu'une bibliothèque ?

<i>Toutes ces conditions s'entendent bien entendu comme des minima</i>		Equipe	Horaires d'ouverture hebdomadaire	Budget d'acquisition annuel
Exigences de l'Etat et du Centre national du livre pour donner droit à l'ensemble des dispositifs de subvention	100 m ² et 0,07 m ² par habitant	1 salarié qualifié (fonctionnaire de catégorie B de la filière culturelle) à mi-temps pour les communes de moins de 5 000 habitants ; 1 salarié qualifié à plein temps pour les communes de plus de 5 000 habitants	6 h par semaine pour les communes de moins de 2 000 habitants ; 10 h par semaine pour les communes de plus de 2 000 habitants	2 € par habitant
Exigences de Savoie-biblio pour donner droit à l'ensemble des services et dispositifs de subvention (type "B3" de l'ADBDP)	25 m ²	Une personne, bénévole ou salariée, formée (formation initiale de Savoie-biblio au minimum)	4 heures par semaine	0,50 € par habitant

Typologie des lieux de lecture

adoptée par l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP)

Catégories ADBDP	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
<i>Guide ADBDP</i>	<i>Bibliothèques</i>		<i>Bibliothèques relais</i>	<i>Autres dépôts tous publics</i>	
<i>Ministère de la Culture</i>	<i>Bibliothèques municipales</i>		<i>Relais</i>	<i>Antennes</i>	
Crédits d'acquisition tous documents	2 € / habitant	1 € / habitant	0,50 € / habitant	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12 h / semaine	8 h / semaine	4 h / semaine		
Personnel	1 agent de catégorie B de la filière culturelle / 5 000 habitants 1 salarié qualifié / 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0,07 m ² / habitant 100 m ²	0,04 m ² / habitant 50 m ²	25 m ²		

Les 69 bibliothèques de lecture publique de Savoie en 2006 (répartition entre les 7 territoires)

* signale les bibliothèques répondant à toutes les exigences normatives de l'État

territoire	collectivités locales de plus de 15 000 habitants (population DGF) ayant une ou plusieurs bibliothèque(s) de lecture publique sur leur territoire	bibliothèques de niveau 1	bibliothèques de niveau 2	bibliothèques de niveau 3	communes de plus de 5 000 habitants sans bibliothèque (pop. DGF)
Albertville-Ugine	<i>CoRAL (Albertville et Ugine)</i>		Tournon	Esserts-Blay Frontenex Grignon Mercury Montailleux Saint-Paul-sur-Isère Sainte-Hélène-sur-Isère	
Avant-pays savoyard				Domessin Novalaise Saint-Genix-sur-Guiers Yenne	
Chambéry	<i>Chambéry (2 sites)*</i>	Challes-les-Eaux* Motte-Servolex (La)* Ravoire (La)*	Bassens Cognin	Barberaz Barby Jacob-Bellecombette Saint-Alban-Leyse Saint-Baldoph Saint-Jean-d'Arvey Saint-Jeoire-Prieuré Thoiry	
Cœur de Savoie		Montméliant* Rochette (La)*	Saint-Pierre-d'Albigny	Mollettes (Les) Villard-Léger	
Lac du Bourget et ses montagnes	<i>Aix-les-Bains</i>	Grésy-sur-Aix Mouxy	Serrières-en-Chautagne	CC Albens Bourget-du-Lac (Le) Brison-Saint-Innocent Drumettaz-Clarafond Viviers-du-Lac Voglans	

territoire	<i>collectivités locales de plus de 15 000 habitants (population DGF) ayant une ou plusieurs bibliothèque(s) de lecture publique sur leur territoire</i>	bibliothèques de niveau 1	bibliothèques de niveau 2	bibliothèques de niveau 3	communes de plus de 5 000 habitants sans bibliothèque (pop. DGF)
Maurienne		Lanslebourg-Mont-Cenis	Saint-Jean-d'Arves	Aiton Hermillon Modane Montaimont Pontamafrey-Montpascal Saint-Etienne-de-Cuines Saint-Jean-de-Maurienne Saint-Julien-Mont-Denis Saint-Michel-de-Maurienne Villargondran	
Tarentaise-Vanoise			Bourg-Saint-Maurice Brides-les-Bains CCVA (MV92 à La Léchère)	Aime Allues (Les) Bozel Côte-d'Aime (La) Mâcot-la-Plagne Moûtiers Peisey-Nancroix Val-d'Isère	Tignes

Les 91 bibliothèques de lecture publique de Haute-Savoie en 2006 (répartition entre les 4 arrondissements)

* signale les bibliothèques répondant à toutes les exigences normatives de l'État

arrondissement	<i>collectivités locales de plus de 15 000 habitants (population DGF) ayant une ou plusieurs bibliothèque(s) de lecture publique sur leur territoire</i>	bibliothèques de niveau 1	bibliothèques de niveau 2	bibliothèques de niveau 3	communes de plus de 5 000 habitants sans bibliothèque (population DGF)
Annecy	<i>C2A (Bonlieu) Annecy (3 bibliothèques de quartier) Annecy-le-Vieux (2 sites) Cran-Gevrier (2 sites)* Seynod*</i>	Meythet*	Alex Argonay Epagny Faverges Marcellaz-Albanais Poisy Rumilly Sillingy Thônes	Balme-de-Sillingy (La) Chapeiry Chavanod Choisy Cusy Dingy-Saint-Clair Doussard Evires Gruffy Lovagny Metz-Tessy Saint-Jorioz Saint-Martin-Bellevue Saint-Sylvestre Sévrier Villaz	Clusaz (La) Grand-Bornand (Le)
Bonneville	<i>CC Faucigny-Glières (Bonneville) Chamonix-Mont-Blanc* Cluses (2 sites) Sallanches</i>	Megève* Scionzier* Viuz-en-Sallaz*	Houches (Les) Marignier Saint-Jeoire Taninges	Amancy Arenthon Combloux Contamine-sur-Arve Domancy Eteaux Gets (Les) Magland Mont-Saxonnex Nancy-sur-Cluses	Arâches Passy Roche-sur-Foron (La)

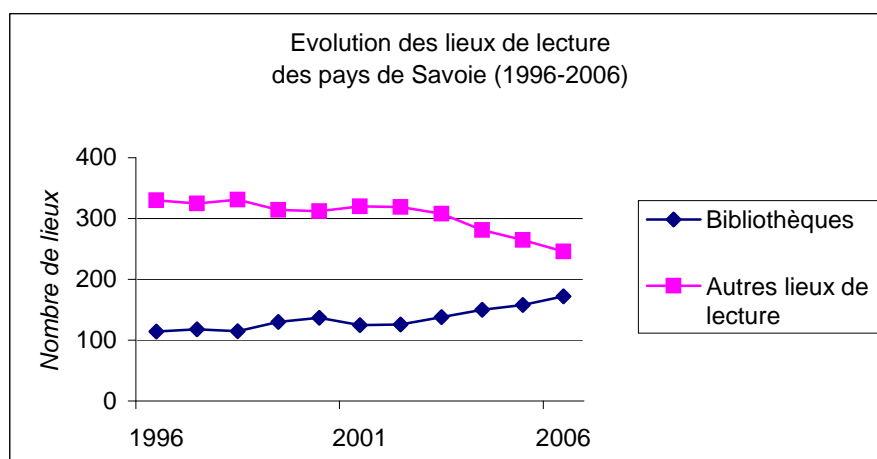
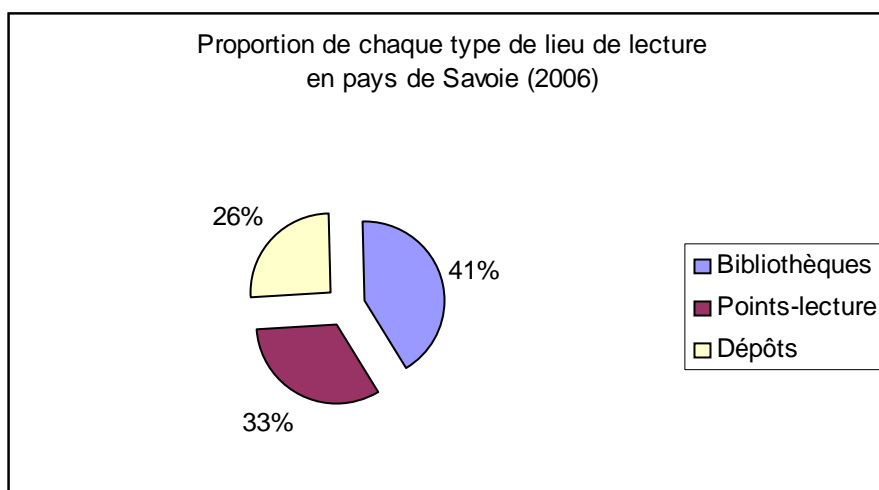
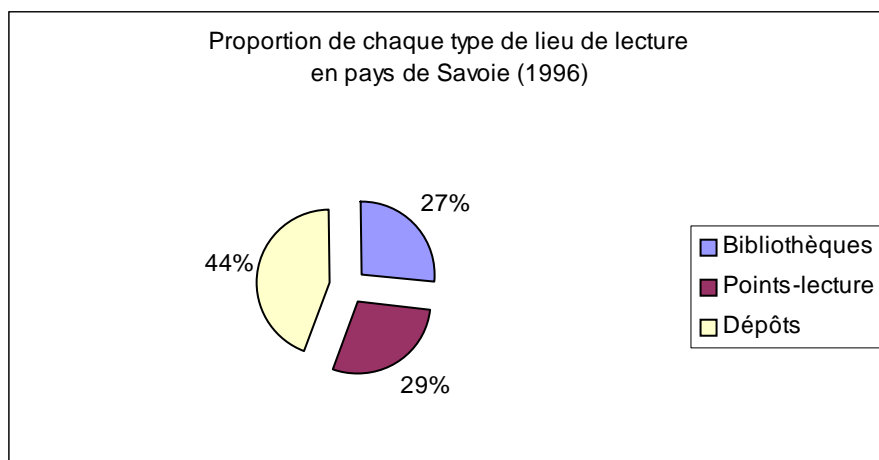
Saint-Gervais-les-Bains
Saint-Jean-de-Tholome
Saint-Pierre-en-Faucigny
Samoëns
Servoz
Thyez
Tour (La)
Vougy

arrondissement	<i>collectivités locales de plus de 15 000 habitants (population DGF) ayant une ou plusieurs bibliothèque(s) de lecture publique sur leur territoire</i>	bibliothèques de niveau 1	bibliothèques de niveau 2	bibliothèques de niveau 3	communes de plus de 5 000 habitants sans bibliothèque (population DGF)
Saint-Julien-en-Genevois	<i>Annemasse (2 sites)</i>	Ville-la-Grand*	Lucinges Valleiry	Beaumont Bonne Collonges-sous-Salève Cranves-Sales CC Cruseilles Eloise Feigères Fillinges Franclens Gaillard Juvigny Minzier Monnetier-Mornex Nangy Pers-Jussy Reposoir (Le) Saint-Cergues Saint-Julien-en-Genevois Seysssel Viry	Ambilly Reignier

arrondissement	<i>collectivités locales de plus de 15 000 habitants (population DGF) ayant une ou plusieurs bibliothèque(s) de lecture publique sur leur territoire</i>	bibliothèques de niveau 1	bibliothèques de niveau 2	bibliothèques de niveau 3	communes de plus de 5 000 habitants sans bibliothèque (population DGF)
Thonon-les-Bains	<i>Thonon-les-Bains</i>	Anthy-sur-Léman* Evian-les-Bains*	Bons-en-Chablais Féternes Habère-Poche Perrignier Sciez	Armoy Ballaison SIVOM Vallée verte (Boège) Bogève Cervens* Champanges Chapelle-d'Abondance (La) Douvaine Habère-Lullin Larringes Loisin Lugrin Lullin Margencel Maxilly-sur-Léman Morzine Neuvecelle Orcier Publier SIVOM Pays de Gavot (Saint-Paul-en-Chablais) Seytroux Vacheresse Veigy-Foncenex	

Dix ans d'évolution des lieux de lecture en pays de Savoie (1996-2006)

Source : Evalbib 73 et 74 (typologie ADBDP 2002)



Modèle de convention pour le développement d'une bibliothèque de lecture publique entre l'Assemblée des pays de Savoie et une collectivité locale (commune ou EPCI)

**Convention portant soutien
à la création, au développement et à l'animation
d'une bibliothèque de lecture publique**

Vu le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, et notamment son article 13,

Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L 310-1 et L 320-2,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département de la Savoie,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département de la Haute-Savoie,

Vue la délibération du conseil général de la Savoie en date du 30 mai 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,

Vue la délibération du conseil général de la Haute-Savoie en date du ... juin 2000 relative au rapprochement des bibliothèques départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie,

Vue la délibération du conseil d'administration de l'Assemblée des Pays de Savoie en date du 14 décembre 2007 relative au développement de la lecture publique,

Vue la délibération du conseil municipal de en date du.....autorisant le maire à signer la présente convention,

Vu l'arrêté préfectoral en date du fixant le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale et approuvant ses statuts,

Vue la délibération du conseil syndical en date du..... autorisant le président de ... à signer la présente convention,

La présente convention est signée entre,

d'une part,

l'Assemblée des pays de Savoie, Hôtel des ducs de Savoie, 73000 Chambéry, représenté par son président,

Et,

d'autre part,

la commune de représentée par son maire,

l'établissement public de coopération intercommunale représenté par son président,

Préambule

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. Une bibliothèque est un service public chargé de contribuer à la formation permanente, à l'information et à la culture de tous. Les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes.

L'Assemblée des pays de Savoie (Savoie-biblio) vient en aide aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de moins de 15 000 habitants, sur le territoire des départements de Savoie ou Haute-Savoie, pour créer et développer une bibliothèque.

Article 1

Engagements de la commune ou de l'EPCI

La collectivité locale signataire s'engage à faire fonctionner sa bibliothèque dans les conditions fixées par la charte des services en vigueur, de façon à permettre le libre accès aux documents par tous les publics.

Elle s'engage par ailleurs à remplir une fiche de renseignements et à informer l'Assemblée des pays de Savoie (Savoie-biblio) de toutes modifications intervenues. Elle remettra chaque année à Savoie-biblio un rapport statistique d'activité, permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et bi-départementale de la lecture publique.

Article 2

Engagements de l'Assemblée des pays de Savoie

S'appuyant sur la résolution de l'Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt en date du 22 janvier 2002, portant sur la typologie des bibliothèques (en annexe à la charte des services), et adoptant ces critères nationaux, l'Assemblée des pays de Savoie (Savoie-biblio) procède à une évaluation annuelle des bibliothèques bénéficiant de ses prestations. Elle attribue alors à chaque bibliothèque un type lié à l'offre de services à la population.

L'Assemblée des pays de Savoie (Savoie-biblio) s'engage à fournir à la collectivité locale signataire les prestations correspondant au type de sa bibliothèque définies dans la charte des services en vigueur, sauf dérogation prévue à l'article 4.

L'Assemblée des pays de Savoie s'engage, dans la limite des crédits inscrits au budget, à accorder à la collectivité locale signataire les aides à l'investissement correspondant au type de sa bibliothèque définies dans le dispositif d'aide aux bibliothèques en vigueur, sauf dérogation prévue à l'article 4.

Article 3 (optionnel)

Partenariats

La bibliothèque de étant partenaire de *l'école de....., la halte-garderie....., la maison de retraite....., le centre pénitentiaire, la manifestation de -*, l'Assemblée des pays de Savoie (Savoie-biblio) propose les services complémentaires décrits dans la charte des services en vigueur (prêts complémentaires, prêts de documents adaptés, formations, etc.).

Article 4 (optionnel)

Objectifs d'amélioration

La collectivité locale signataire s'engage à apporter les améliorations suivantes à la gestion de sa bibliothèque, lui permettant d'offrir des services d'un établissement de type

-
-
-

C'est pourquoi, l'Assemblée des pays de Savoie (Savoie-biblio) s'engage à fournir à la collectivité locale signataire les prestations et à lui accorder les aides à l'investissement destinées aux structures de type..... telles qu'elles sont décrites dans la charte des services et le dispositif d'aide aux bibliothèques en vigueur, et ce pour une durée de deux ans à compter de ce jour.

La présente dérogation prend fin à l'issue des deux ans. Au terme des deux années, l'Assemblée des pays de Savoie (Savoie-biblio) procédera à une évaluation de la bibliothèque de prenant acte des améliorations apportées ou non à la bibliothèque. L'article 2 de la convention signée entre alors en vigueur.

Article 5

Application

La présente convention est valable pour cinq années à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours. Elle pourra être dénoncée par écrit par l'une ou l'autre des deux parties, avec un préavis de trois mois.

Article 6

Annexes

Sont annexées à la présente convention les pièces suivantes (*liste à compléter au cas par cas*) :

- la charte des services aux bibliothèques en vigueur,
- la délibération du conseil municipal autorisant le maire à signer la présente convention,
- *la délibération autorisant le président de l'établissement public de coopération intercommunale à signer la présente convention,*
- *les statuts de l'établissement public de coopération intercommunale,*
- *la(les) délibération(s) définissant l'intérêt communautaire de la bibliothèque,*
- une fiche de renseignements dûment complétée.

Fait en deux exemplaires originaux, à Chambéry, le

Le Maire
Le Président

Le Président de
l'Assemblée des pays de Savoie

Charte des services de l'Assemblée des pays de Savoie aux collectivités locales pour le développement de leur bibliothèque de lecture publique

Cadre général

Les services proposés aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale par Savoie-biblio tiennent compte du « type » attribué pour l'année en cours à leur lieu de lecture, en fonction des données transmises dans le dernier rapport d'activité. Le type du lieu de lecture qualifie la qualité du service de lecture publique rendu aux usagers. Il est calculé sur la base de la population DGF du territoire concerné.

Savoie-biblio peut offrir des services complémentaires aux lieux de lecture ayant signé une convention de partenariat avec une structure qui travaille avec des publics spécifiques¹ ou une manifestation littéraire. Le cas échéant, la convention de partenariat passée par le lieu de lecture sera annexée à la convention passée entre la collectivité locale et l'Assemblée des pays de Savoie.

Tous les services de Savoie-biblio sont gratuits. Les collectivités locales sont libres de les utiliser ou non.

Engagements des collectivités signataires

- La collectivité signataire désigne un responsable de son lieu de lecture, correspondant usuel de Savoie-biblio.
- La collectivité signataire communique à Savoie-biblio l'adresse du local affecté au lieu de lecture (adresse topographique, accessibilité) et s'engage à s'assurer que ce local respecte bien la réglementation relative aux établissements recevant du public.
- Les lieux de lecture qui bénéficient des services de Savoie-biblio sont ouverts à tous les publics sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de catégorie socio-professionnelle, ni de commune de résidence.
- L'accès au lieu de lecture, la consultation sur place des catalogues et des collections sont gratuits
- Les documents de Savoie-biblio et de la commune ou de l'EPCI sont prêtés gratuitement, une redevance annuelle modique sous forme de droit d'inscription pouvant cependant être demandée à l'emprunteur, si le lieu de lecture dispose d'un fonds propre et d'un budget d'acquisition.
- La collectivité signataire de la convention avec Savoie-biblio s'engage à remplacer ou rembourser les documents et matériels prêtés par Savoie-biblio, perdus ou détériorés.
- La collectivité signataire s'engage à favoriser la formation initiale et continue de l'équipe chargée de la gestion et l'animation de son lieu de lecture.
- La collectivité signataire transmet tous les ans un rapport d'activité à Savoie-biblio
- La collectivité signataire s'engage à ce que ses représentants respectent le règlement intérieur du centre de Savoie-biblio qu'ils fréquentent et la charte d'utilisation de ses services.
- Dans le cas de plusieurs lieux de lecture sur son territoire, la collectivité signataire en désigne un qui accueillera les prêts de documents de Savoie-biblio et en organise la répartition éventuelle entre les différents lieux du territoire.

¹ écoles, halte-garderie, jeunesse (centre de loisirs, péri-scolaire, etc.), maladie, handicap, prison, foyer- logement

Services			
Collectivités locales de moins de 15 000 habitants (voir en annexe le tableau de la typologie des lieux de lecture)	<i>Bibliothèque</i>	PL	D
Conseil			
Information sur rendez-vous (auprès du responsable de centre ou du bibliothécaire de secteur) dans chaque centre	•	•	•
Orientation juridique et administrative	•	•	•
En matière bibliothéconomique (acquisition, désherbage, catalogage)	•	•	
Pour l'aménagement de la bibliothèque	•	•	
Pour l'informatisation de la bibliothèque (accès à l'internet, informatisation de la gestion, projet multimédias, etc.)	•		
Pour la mise en place de partenariats (notamment en direction des publics spécifiques)	•		
Pour la programmation et l'élaboration de projets d'animation	•		
Formations (dans la limite des places disponibles)			
Formation initiale	•	•	
Formation spécialisée sous condition d'avoir suivi la formation initiale	•	•	
Journées professionnelles	•	•	•
Formations réservées à des bibliothèques ayant des projets de territoire	•		
<i>Prêt de documents</i>			
<i>pour les lieux de lecture rattachés aux centres d'Annecy, Chambéry, Maurienne et Tarentaise</i>			
Prêt annuel de complément en imprimés, textes lus et cédéroms, au centre de rattachement ou via le bibliobus	•	•	•
Prêt annuel de complément en documents sonores, au centre de rattachement	•		
Prêt d'appoint en imprimés, textes lus, et cédéroms lors des journées d'échanges organisées par l'un des centres de Savoie-biblio	•	•	•
Prêt d'appoint en documents de tout type lors des journées d'échanges organisées par l'un des centres de Savoie-biblio	•		
Réservation mensuelle de documents par titre et par genre par le biais du prêt navette	•	•	•
Réservation mensuelle de documents par thème par le biais du prêt navette	•		
Réservation mensuelle de documents sonores par le biais du prêt navette	•		
<i>pour les lieux de lecture rattachés au centre du Chablais</i>			
Prêt trimestriel de complément en imprimés, textes lus et cédéroms, via le bibliobus	•	•	•
Prêt trimestriel de complément en documents sonores, au centre de rattachement	•		
Réservations de documents par titre et par genre par le biais du prêt navette	•	•	•
Réservations de documents par thème par le biais du prêt navette	•		
Réservation mensuelle de documents sonores par le biais du prêt navette	•		
<i>pour l'ensemble des lieux de lecture</i>			
Prêt de diapositives et kamishibaïs (théâtres d'images) : 6 maximum dans l'année, au centre de rattachement ou par le biais du prêt navette	•	•	
Prêt de jeux, valises thématiques et tapis à raconter : 3 maximum dans l'année, à retirer au centre de rattachement	•	•	
Prêt d'expositions : 4 maximum dans l'année sous réserve de surface, à retirer au centre de rattachement	•		

<i>Vie littéraire</i>			
Prestations d'animations vivantes (tournées d'auteurs, lectures vivantes...)	•		
Aide à la mise en place de comités ou d'actions de lecture autour de manifestations littéraires soutenues par l'Assemblée des pays de Savoie	•		
Prêts de lots de documents dans le cadre de manifestations soutenues par l'Assemblée des pays de Savoie (en fonction des budgets d'acquisition)	•		
Aide aux manifestations littéraires (sur dossier, dispositif d'aide spécifique)	•		
Services complémentaires dans le cadre de partenariats : pour les bibliothèques ayant signé une convention avec un ou des publics spécifiques, ou qui mettent en place une manifestation littéraire ou un événement associé à une manifestation littéraire			
Prêt supplémentaire de documents nécessaires au travail avec le type de public concerné (dans la limite fixée par chaque centre Savoie-biblio)	•		
Accueil en formation de personnel de la structure partenaire ayant signé une convention avec la bibliothèque dans des formations Savoie-biblio. Le contenu de la formation devra être en lien avec le type de public concerné.	•		
<i>Collectivités locales de plus de 15 000 habitants</i>		<i>Bibliothèque municipale</i>	
Conseil			
Information sur rendez-vous (auprès du responsable de centre ou du bibliothécaire de secteur) dans chaque centre	•		
Orientation juridique et administrative	•		
En matière bibliothéconomique (acquisition, désherbage, catalogage)	•		
Pour l'aménagement de la bibliothèque	•		
Pour l'informatisation de la bibliothèque (accès à l'internet, informatisation de la gestion, projet multimédias, etc.)	•		
Pour la mise en place de partenariats (notamment en direction des publics spécifiques)	•		
Pour la programmation et l'élaboration de projets d'animation	•		
Formations (dans la limite des places disponibles)			
Formation spécialisée	•		
Journées professionnelles	•		
Formations réservées à des bibliothèques ayant des projets de territoire	•		
Prêt de documents			
Prêt ponctuel d'imprimés, textes lus et cédéroms, au centre de rattachement	•		
Prêt de jeux, tapis à raconter ou kamishibais (théâtres d'images) : 1 maximum dans l'année, à retirer au centre de rattachement	•		
Prêt de valises thématiques : 1 maximum dans l'année, à retirer au centre de rattachement	•		
Prêt d'expositions : 1 maximum dans l'année, à retirer au centre de rattachement	•		
Vie littéraire			
Prestations d'animations vivantes (tournées d'auteurs, lectures vivantes...) dans le cadre d'actions de coopération entre bibliothèques	•		
Aide à la mise en place de comités ou d'actions de lecture autour de manifestations littéraires soutenues par l'Assemblée des pays de Savoie	•		
Prêts de lots de documents dans le cadre de manifestations (en fonction des budgets d'acquisition)	•		
Aide aux manifestations littéraires (sur dossier, dispositif d'aide spécifique)	•		

Aides à l'investissement				
Collectivités locales de moins de 15 000 habitants (voir en annexe le tableau de la typologie des lieux de lecture)		<i>Bibliothèque</i>	PL	D
Aide à l'élaboration des dossiers de demandes de subvention à l'État, au Centre national du livre, à la Région		•		
Constitution de dossiers de demandes de « subventions au développement des réseaux départementaux » auprès du Centre national du livre		•		
Subventions d'équipement : aménagement de la bibliothèque, informatisation, développement des collections, constitution de fonds spécifique (voir conditions et barème en vigueur)		•		
<i>Collectivités locales de plus de 15 000 habitants</i>		<i>Bibliothèque municipale</i>		
Aide à l'élaboration des dossiers de demandes de subvention à l'État, au Centre national du livre, à la Région		•		

Dispositif bi-départemental d'aide à l'investissement des collectivités locales des pays de Savoie pour le développement de leur bibliothèque de lecture publique

Projets éligibles

Type de projet	Aménagement d'une bibliothèque de lecture publique
Bénéficiaire	Collectivité locale de moins de 15 000 habitants (population DGF) ayant son siège dans le département, si l'équipement remplit certains critères (ci-joints)
Projets subventionnables	Tout projet d'aménagement d'un local réservé à usage exclusif de bibliothèque d'une surface minimum de 50 m ²
Projets exclus du champ de la subvention	<i>Projets de BCD (bibliothèque scolaire) ou autre bibliothèque d'accès réservé à certains usagers. Projets de surface inférieure à 50 m² Projets non accessibles aux personnes à mobilité réduite</i>
Pré-requis	Formation d'un membre au moins de l'équipe projet à la gestion et l'animation d'une bibliothèque de lecture publique
Pièces à fournir pour le dossier	Formulaire de demande de subvention dûment complété ; délibération du conseil municipal portant création, construction ou aménagement de la bibliothèque municipale
Assiette	L'aménagement comprend : les espaces d'accueil, la salle de prêt / de lecture, d'éventuelles réserves, les bureaux de l'équipe, l'atelier d'équipement voire de réparation, les espaces d'exposition et d'animation, etc. Le concept doit être le plus large possible et ne pas se restreindre aux seuls rayonnages et bacs à albums.
Délai avant la prochaine demande de subvention	Cinq ans

Type de projet	Informatisation d'une bibliothèque de lecture publique
Bénéficiaire	Collectivité locale de moins de 15 000 habitants (population DGF) ayant son siège dans le département, si l'équipement remplit certains critères (ci-joints)
Projets subventionnables	Projets d'informatisation de la gestion de la bibliothèque, d'accès public à l'internet, d'espace public multimédias
Projets exclus du champ de la subvention	<i>Projets d'espace public hors de la bibliothèque, achats de matériel de bureautique seul, de téléphonie ou de reprographie Projets d'informatisation dont le coût serait supérieur à trois fois le budget d'acquisition de la bibliothèque</i>
Pré-requis	Formation d'un membre au moins de l'équipe projet à la gestion et l'animation d'une bibliothèque de lecture publique Existence d'une formation à la prise en main des logiciels acquis et à l'exploitation de ces logiciels. Existence d'une solution de maintenance pour le progiciel et le serveur. Niveau minimal de pratique de l'outil informatique
Pièces à fournir pour le dossier	Formulaire de demande de subvention dûment complété ; délibération du conseil municipal portant décision d'informatiser ou ré-informatiser la gestion de la bibliothèque ou de lui permettre l'accès à l'internet, ou de créer un espace public multimédias
Assiette	Matériel (serveurs, postes, imprimantes, onduleurs, équipement de réseaux locaux ou d'accès au réseau des télécommunications). Extension de garantie des matériels serveurs. Licence pour les progiciels système et applicatif adaptés au projet. Services associés au déploiement du matériel, du progiciel (formation initiale, assistance initiale au paramétrage, assistance initiale à l'exploitation, suivi de formation...) et à la constitution du

	catalogue, le cas échéant.
Délai avant la prochaine demande de subvention	Cinq ans pour une ré-informatisation Deux ans pour un nouveau projet (espace public multimédias, etc.)

Type de projet	Développement des collections d'une bibliothèque de lecture publique dans le cadre d'une création ou d'une extension
Bénéficiaire	Collectivité locale de moins de 15 000 habitants (population DGF) ayant son siège dans le département, si l'équipement remplit certains critères (ci-joints)
Projets subventionnables	Projet de développement des collections d'imprimés, de phonogrammes, de vidéogrammes ou de documents multimédias destinés au prêt
<i>Projets exclus du champ de la subvention</i>	<i>Développement des collections d'une BCD (bibliothèque scolaire) ; achats ou abonnements auprès d'un club ou en grande surface</i>
Pré-requis	Formation d'un membre au moins de l'équipe projet à la gestion et l'animation d'une bibliothèque de lecture publique
Pièces à fournir pour le dossier	Formulaire de demande de subvention dûment complété ; délibération du conseil municipal portant décision de développer les collections de la bibliothèque municipale ; document présentant la politique documentaire de la bibliothèque
Assiette	Fonds constitutif tous supports (livres, CD, cédéroms, vidéos, etc.) acquis auprès d'un fournisseur spécialisé (librairie, etc.) dans le respect de la réglementation relative au droit d'auteur et au droit de prêt.
Délai avant la prochaine demande de subvention	Cinq ans

Type de projet	Développement d'un fonds thématique dans les collections d'une bibliothèque de lecture publique
Bénéficiaire	Collectivité locale de moins de 15 000 habitants (population DGF) ayant son siège dans le département, si l'équipement remplit certains critères (ci-joints)
Projets subventionnables	Projet de développement des collections d'imprimés, de phonogrammes, de vidéogrammes ou de documents multimédias destinés au prêt de manière à développer un ou des publics préalablement identifiés
<i>Projets exclus du champ de la subvention</i>	<i>Développement des collections d'une BCD (bibliothèque scolaire) ; achats ou abonnements auprès d'un club ou en grande surface</i>
Pré-requis	Formation d'un membre au moins de l'équipe projet à la gestion et l'animation d'une bibliothèque de lecture publique
Pièces à fournir pour le dossier	Formulaire de demande de subvention dûment complété ; délibération du conseil municipal portant décision de développer les collections de la bibliothèque municipale ; document présentant le projet documentaire de la bibliothèque
Assiette	Fonds thématique tous supports (livres, CD, cédéroms, vidéos, etc.) acquis auprès d'un fournisseur spécialisé (librairie, etc.) dans le respect de la réglementation relative au droit d'auteur et au droit de prêt.
Délai avant la prochaine demande de subvention	Trois ans

Barèmes

		Aide à l'aménagement	Aide à l'informatisation	Aide à la constitution de collections dans le cadre d'une création ou extension de bibliothèque	Aide à la constitution de collections : fonds thématique
Projet de type bibliothèque de niveau 1	Taux	30 %	30 %		
	Plafond de la subvention	30 000 €	10 000 €		
	Somme forfaitaire			6 000 €	4 000 €
Projet de type bibliothèque de niveau 2	Taux	30 %	30 %		
	Plafond de la subvention	15 000 €	5 000 €		
	Somme forfaitaire			3 000 €	2 000 €
Projet de type bibliothèque de niveau 3	Taux	30 %	30 %		
	Plafond de la subvention	7 500 €	2 500 €		
	Somme forfaitaire			1 500 €	1 000 €